

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Jeudi 23 Mars
Ouverture des engagements :	Lundi 26 mars 2018
Clôture des engagements :	Mardi 23 avril 2018
Parution du road-book :	Samedi 05 mai 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 05 mai 2018 de 8h00 à 16h00
Vérifications administratives :	Samedi 05 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vérifications techniques :	Samedi 05 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 05 mai 2018 à 9h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 05 mai 2018 à 11h00
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 05 mai 2018 à 18h30
Départ de la première étape :	Samedi 05 mai 2018 à 19h00
Arrivée de première étape (1ère voiture) :	Samedi 05 mai 2018 à 22h18
Publication des résultats de la 1ère étape :	Dimanche 06 mai 2018 à 8h45
Départ de la deuxième étape :	Dimanche 06 mai 2018 à 9h00
Arrivée de la deuxième étape (1ère voiture) :	Dimanche 06 mai 2018 à 16h23
Vérification finale :	Carrosserie Rouillard, ZI de Lenruit, 56230 QUESTEMBERT
Publication des résultats du rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Salle les grées à Pluherlin à 18h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO Océane** organise le **5ème Rallye régional du Morbihan, les 05 et 06 mai 2018** en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'association **Breiz Compétition Auto** en tant qu'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du LRSA numéro **R22** en date du **23/03/18**.

Organisateur technique

Association BREIZ COMPETITION AUTO

20 allées des chênes 56220 Pluherlin
Téléphone : 02.97.43.38.58 Portable : 06.44.37.81.33 jurallye56@orange.fr
Site internet : www.rallyedumorbihan.jimdo.com

Permanence du rallye pendant le rallye : Salle les grées 56220 Pluherlin
Téléphone du PC course : 02-97-26-08-84

1.1P. OFFICIELS

Président du collège :	TROMAS Jacques	Licence 128570 ASA 1202
Membres :	DEHAN Luc	Licence 6495 ASA 1202
	TATIN Jean Michel	Licence 6775 ASA 1201
Directeur de Course :	BRAUNSTEIN Michel	Licence 8940 ASA 1203
Adjoint :	BEDIN Jean Paul	Licence 3271 ASA 1209
Adjointe à la DC :	MAWDSLEY Myriam	Licence 11115 ASA 1303
Directeur de Course délégué ES :	DELIAS Patrice	Licence 18371 ASA 1210
Adjoint délégué à l'ES	MAWDSLEY Joachim	Licence 15063 ASA 1303
Stagiaire :	COUSIN Guillaume	Licence 206258 ASA 1210
Médecin au PC :	MINEUR François	Licence 224108 ASA 1210

Commissaire Technique responsable :	MEVEL André	Licence 186089 ASA 1210
Commissaires Techniques :	MEINRAD Denis	Licence 227260 ASA 1201
	WATTU Gwen	En cours
Chargées des relations avec les concurrents :	RICHARD Emma	Licence 6299 ASA 1209
	MARTINEAU Marine	Licence 210441 ASA 1210
Responsable classements	MONFORT Stéphane	Licence 38611 ASA 1205
Chronométrateurs	DEVIN Alain	Licence 37311 ASA 1106
	RAGUENEAU Maryse	Licence 24305 ASA 1206
Voiture Tricolore	MINEUR Jean Louis	Licence 29169 ASA 1209
Damier	ORTIZ Christophe	Licence 49986 ASA 1205
	BERNARD Alain	Licence 44748 ASA 1209
000	DRONNEAU Philippe	Licence 148449 ASA 1202
00	MERLIOT Gilles	Licence 10396 ASA 1202
	GIANOLIO Gabriel	Licence 27374 ASA 1202
ES 1 et 2	Nombre de postes commissaires	11
	Nombre de commissaires	22
	Nombre d'extincteurs/poste	13
	Nombre d'ambulance	1
ES 3,4,5 et 6	Nombre de postes commissaires	12
	Nombre de commissaires	24
	Nombre d'extincteurs/poste	14
	Nombre d'ambulance	1

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Morbihan compte pour :

La coupe de France des rallyes 2017 , **coefficient 2**,

Le championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire,

Le championnat de l'automobile club de l'ouest, le challenge des rallyes Bretons.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Samedi 05 mai 2018 de 9h00 salle les grées à Pluherlin.

Les vérifications techniques auront lieu le : samedi 05 mai 2018 parking de l'ancienne école à Pluherlin, à l'issue des vérifications administratives.

Les vérifications finales seront effectuées : Carrosserie Rouillard

Adresse : ZI de Lenruit, avenue des genêts 56230 Questembert

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème rallye du Morbihan doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement et **photocopie des permis et licences**, dûment complétée, avant le **lundi 23 Avril minuit**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur Foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes ;
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3x5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique du véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.3.5. P. Chauffe des pneus secteur routier

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latérale ou longitudinales est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe de pneus, de freins ou autre raison.

Pénalités :

- 1^{ère} infraction : 1 minute de pénalités
- 2^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 5ème rallye du Morbihan représente un parcours de **151,500 kms.**

Il est divisé en 2 étapes :

- 1ère étape en 2 sections
- 2ème étape en 4 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,620 kms.**

Les épreuves spéciales sont :

ES « CARGUILLOTIN » : 1 - 2 5,830 kms
ES « BODEVREL » 3 - 4 - 5 - 6 6,990 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 05 mai de 8h00 à 16h00, limités à 3 passages par spéciales.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles oranges.
- Chef de poste : chasubles oranges, traits noir.

7.4.4 Un reclassement sera prévu à l'issue de l'Etape 1.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Classement scratch :

1^{er} 400 euros 2^{ème} 300 euros 3^{ème} 200 euros

Classement groupe :

1^{er} 150 euros

Classement classe :

Si + 10 partants	1^{er} 300 euros	2^{ème} 140 euros	3^{ème} 110 euros	4^{ème} 70 euros
De 5 à 9 partants	1^{er} 300 euros	2^{ème} 140 euros	3^{ème} 110 euros	
De 1 à 4 partants	1^{er} 300 euros	2^{ème} 140 euros		
1 partant	1 300 euros			

Classement féminin :

1^{ère} 100 euros

La remise des prix se déroulera le dimanche 05 mai 2018 à la salle « les grées » de Pluherlin à 18h30